

**DELIBERATION****Désignation des délégués conseils municipaux et de leurs suppléants  
pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulanges-lès-Nevers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Julien JOUHANNEAU**, Maire.

Secrétaire de séance : Matthieu GABET

**Date de convocation du conseil** : 2 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 (dont 1 ressortissant européen, non présent)			
Présents :	Julien JOUHANNEAU, Emilie BAUDIN, Philippe BRUNET, Roland CORDE, Pierre-Henri COTTARD, Michel DAGUIN, Jérôme FOCH, Sylvie FAVERIAL, Matthieu GABET, Bruno GEMZA, Maxime GRUYER, Irène LAVEAU, Fanny LEGUE, Pascaline LOQUET, Jacques PINAULT, Céline PRESTAT, Elisabeth RAY, Isabelle RIVAILLON, Jean-Claude ROUMIER, Michèle THOMAS		
Absents excusés :	Charles GARNIER		
Procurations :	Emmanuel BOUDET représenté par Julien JOUHANNEAU Gérard BRUNET représenté par Philippe BRUNET Maud GUYOT représentée par Maxime GRUYER Evelyne NAVARRE représentée par Sylvie FAVERIAL Martine RENAULT représentée par Jacques PINAULT		
Présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
Votants :			
Suffrages exprimés :			

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les sénateurs,  
Vu l'arrêté n°58-2023-05-10-00005, de Monsieur le Préfet de la Nièvre, relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023,

Vu la circulaire IOMA2308397J du Ministre de l'Intérieur, en date du 30 mars 2023,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales le 24 septembre 2023.

Pour Coulanges-lès-Nevers, doivent être élus 15 titulaires et 5 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est paritaire. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Une seule liste a été déposée, « liste de Coulanges-lès-Nevers », comprenant 20 noms :

<b>JOUHANNEAU</b>	Julien
<b>LOQUET</b>	Pascaline
<b>GABET</b>	Matthieu
<b>FAVERIAL</b>	Sylvie
<b>GEMZA</b>	Bruno
<b>NAVARRE</b>	Evelyne
<b>BRUNET</b>	Philippe
<b>THOMAS</b>	Michèle
<b>DAGUIN</b>	Michel
<b>RAY</b>	Elisabeth
<b>GRUYER</b>	Maxime
<b>LAVEAU</b>	Irène
<b>PINAULT</b>	Jacques
<b>PRESTAT</b>	Céline
<b>CORDE</b>	Roland
<b>LEGUE</b>	Fanny
<b>COTTARD</b>	Pierre-Henri
<b>RIVAILLON</b>	Isabelle
<b>FOCH</b>	Jérôme
<b>GUYOT</b>	Maud

Le bureau, présidé par Monsieur le Maire, comprend 4 membres :

- Les deux membres présents les plus âgés, à savoir Monsieur Jacques Pinault et Madame Elisabeth Ray
- Les deux membres présents les plus jeunes, à savoir Monsieur Maxime Gruyer et Madame Emilie Baudin.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Matthieu Gabet.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

La « liste de Coulanges-lès-Nevers » a obtenu 25 (vingt-cinq) voix.

Sont donc élus délégués

- titulaires :

<b>JOUHANNEAU</b>	Julien
<b>LOQUET</b>	Pascaline
<b>GABET</b>	Matthieu
<b>FAVERIAL</b>	Sylvie
<b>GEMZA</b>	Bruno
<b>NAVARRE</b>	Evelyne
<b>BRUNET</b>	Philippe
<b>THOMAS</b>	Michèle
<b>DAGUIN</b>	Michel
<b>RAY</b>	Elisabeth
<b>GRUYER</b>	Maxime
<b>LAVEAU</b>	Irène
<b>PINAULT</b>	Jacques
<b>PRESTAT</b>	Céline
<b>CORDE</b>	Roland

- suppléants :

<b>LEGUE</b>	Fanny
<b>COTTARD</b>	Pierre-Henri
<b>RIVAILLON</b>	Isabelle
<b>FOCH</b>	Jérôme
<b>GUYOT</b>	Maud

**Le Maire,  
Julien JOUHANNEAU**



**Le Secrétaire de Séance,  
Matthieu GABET**



